

PROGRAMME DE FORMATION

Renouvellement habilitation électrique pour électricien

L'habilitation électrique est désormais une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. Elle nécessite une formation préalable.

Public et pré-requis

- Tout électricien chargé d'assurer des consignations, des travaux, des dépannages, interventions ou essais sur des ouvrages électriques
- Avoir suivi la formation initiale HEE
- Connaissances de base en électricité ou bonne expérience pratique professionnelle
- Groupe de 10 personnes maximum

Pour les **personnes en situation de handicap**, nous nous tenons à votre disposition pour étudier la possibilité de mettre en œuvre l'ensemble des aménagements personnalisés nécessaires à la réalisation de la prestation.

Durée

2 jours soit 14 heures

Lieu

- Intra entreprise : dans vos locaux
- Inter-entreprises : sur notre plateau

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Etudes de cas
- Mise en situations
- Formation dispensée en français

Intervenant

- Dispensée par un formateur expérimenté dans ce domaine

Évaluation

Évaluation continue et formative

Objectif

Réactualiser les connaissances en matière de sécurité lors de travaux d'ordre électriques en zone de présence du danger électrique afin de vérifier :

- La capacité des stagiaires à respecter les prescriptions de sécurité définies par la norme NF C 18-510
- Leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leur mission.

Contenu

La formation s'ouvre sur un tour de table permettant de sonder les connaissances à réactiver.

Rappels nécessaires sur les thématiques abordées en formation initiale :

- Procédure d'habilitation selon la norme NF C 18-510 en relation avec les domaines de tension
- Les conduites à tenir face à une situation d'accident
- La responsabilité pénale des personnes physiques et morales en cas d'accident
- Opérations en basse tension :
 - Travaux hors tension en BT
 - Travaux au voisinage sous pièces nues de travaux BT
 - Interventions en BT
- Opérations en haute tension :
 - Travaux et opérations particulières en HTA
 - Travaux au voisinage en HTA
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique



Validation

Attestation de formation avec proposition d'habilitation

À noter

La validité de l'attestation de formation de sensibilisation aux risques électrique est de trois ans. Le renouvellement de l'attestation est effectué après des séances de réactualisation des connaissances.